

# Instance nationale pour la Prime d'Excellence Scientifique 27<sup>e</sup> section : Informatique Compte-rendu de la session 2010

Luc Bougé\*  
24 novembre 2010

Ce texte est un compte-rendu destiné à l'ensemble des personnels relevant de la 27<sup>e</sup> section du CNU. Les informations et prises de position qu'il contient ne peuvent en aucun cas engager le Ministère.

Ce document est le résultat de nombreuses discussions avec les collègues de l'instance. Je tiens à les remercier chaleureusement de leur collaboration. Pour toute remarque ou correction concernant ce document ou toute suggestion pour les années à venir, contactez directement l'auteur.

## 1 Constitution de l'instance

L'instance était constituée de 25 personnes invitées par la DGESIP (Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle) du Ministère de la recherche.

Marc Aiguier	Roberto Amadio	Frédéric Benhamou
Philippe Besnard	Kadi Bouatouch	Christine Choppy
François Denis	Jean-Philippe Domenger	Marc El-Bèze
Éric Fleury	Christine Froidevaux	Cyrille Gavoille
Jin-Kao Hao	Pascal Lienhardt	Jean-Marc Ogier
Patrice Perny	Brigitte Plateau	Alain Quilliot
Brigitte Rozoy	Éric Sopena	Sophie Tison
Karl Tombre	Denis Trystam	Christel Vrain
Luc Bougé (président)		

Nous avons reçu 340 dossiers<sup>1</sup>. Ce chiffre est nettement inférieur au nombre de dossiers PEDR gérés il y a quelques années, et même au nombre de dossiers PES gérés en 2009 (454). En effet, une dizaine d'établissements ont décidé de ne pas avoir recours au Ministère pour le traitement des demandes de PES :

- Aix-Marseille 2, Clermont-Ferrand 1, Paris 6 et Toulouse 1 déjà depuis 2009 ;
- Bordeaux 1, Bordeaux 2, Lille 2, Metz, Paris 2 et Versailles Saint-Quentin depuis cette année.

---

\*Département Informatique et Télécommunications, ENS Cachan/Bretagne  
Email : Luc.Bouge@bretagne.ens-cachan.fr.

<sup>1</sup>À titre indicatif, la 27<sup>e</sup> section regroupe environ 3100 personnes.

## 2 Méthode de travail

Selon la tradition de notre section, l'instance a travaillé de manière géographique. Les dossiers ont été regroupés par grandes zones (Lyon, Grenoble, Toulouse, nord de Paris et de la Région parisienne, sud de Paris et de la Région parisienne moins Orsay, Orsay, etc.) et chaque zone a été confiée à un couple d'experts.

Les règles habituelles de déontologie ont été appliquées : les experts en charge d'un site n'étaient pas en conflit d'intérêt avec les dossiers ce site et les membres de l'instance issus d'un site ne sont pas intervenus dans les discussions concernant leur propre site. D'autre part, tout a été fait pour que les deux experts d'un site soient eux-mêmes originaires de sites différents entre eux, et si possible travaillent dans des domaines différents.

La répartition des zones aux couples d'experts a été faite cette année avec un soin particulier à partir des statistiques des instances PEDR entre 2004 et 2008, plus celle de l'instance PES de 2009 (environ 2500 dossiers en tout). Pour chaque zone, le nombre de dossiers déposés et retenus<sup>2</sup> sur les années 2004 à 2009 a été calculé, ce qui a permis de déterminer pour chaque zone un nombre espéré de dossiers retenus, c'est-à-dire classés A ou B pour la PES cette année. Ensuite, les zones ont été réparties entre les couples d'experts de manière à ce que le rapport du nombre de dossiers alloués et du nombre (espéré !) de dossiers retenus pour chaque couple d'experts soit le plus proche possible de 50%. Cela a pu être fait grâce à l'aide d'un programme sophistiqué d'optimisation combinatoire. (Un grand merci au collègue qui nous a donné un coup de main !)

Chaque couple d'experts a finalement reçu une trentaine de dossiers avec un taux de sélection attendu très proche de 50%. Il a été demandé à chaque couple d'experts de classer ces dossiers en 3 niveaux : 20% de dossiers A, 30% de dossiers B et 50% de dossiers C. Il est ici très important de préciser que les niveaux A, B et C n'ont pas de signification prédéterminée. Par exemple, la seule caractéristique du niveau A est de correspondre aux 20% meilleurs dossiers alloués et non pas de correspondre à un modèle prédéterminé de dossier "excellent".

Lors de la réunion de l'instance, les dossiers ont été examinés un par un par ordre alphabétique des candidats, de manière transversale par rapport au travail de préparation pour assurer l'homogénéité statistique des décisions. Tout d'abord, l'ensemble des dossiers de professeurs de 1<sup>e</sup> classe et de classe exceptionnelle (désignés ci-dessous par PR1X) a été examiné. Puis ceux des professeurs de 2<sup>e</sup> classe (PR2). Et enfin, ceux des maîtres de conférences (MCF).

## 3 Résultats obtenus

Voici les résultats finaux de l'instance, en distinguant les grades et les genres (Homme, Femme).

---

<sup>2</sup>Pour la PEDR, le taux de dossiers *retenus* était d'environ 50% (un peu plus de 48% en fait sur 2004–2008). Pour la PES, un dossier est dit *retenu* s'il est classé A ou B, et donc dans les 50% meilleurs dossiers.

Classe	PR1X	PR1X	PR2	PR2	MCF	MCF	Total
	H	F	H	F	H	F	
A	28	6	12	3	17	4	70
B	9	7	17	5	50	12	100
C	10	2	27	1	99	31	170
Total	47	15	56	9	166	47	340

Globalement, on a donc  $70/340 = 20,6\%$  de A,  $100/340 = 29,4\%$  de B et  $170/340 = 50,0\%$  de C.

De manière intéressante, on arrive aux taux (arrondis) de satisfaction suivants qui montrent une nette différence statistique entre hommes et femmes au niveau professeur.

Classe	PR1X	PR1X	PR2	PR2	MCF	MCF
	H	F	H	F	H	F
A	60%	40%	21%	33%	10%	9%
B	19%	47%	30%	56%	30%	26%
C	21%	13%	48%	11%	60%	66%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

On peut comparer ces taux à ceux obtenus les années précédentes, toujours en équivalant les demandes de PEDR attribuées et les demandes de PES classées A ou B. Voici la situation sur les années 2004 à 2009.

	PR1X	PR2	MCF
2004	73%	55%	38%
2005	75%	50%	36%
2006	71%	52%	35%
2007	69%	57%	37%
2008	88%	57%	44%
2009	85%	64%	37%
Moyenne	77%	56%	38%
2010	81%	57%	39%

Le Ministère a d'autre part mis en ligne les statistiques détaillées des résultats 2009 par discipline<sup>3</sup>. On peut ainsi calculer le taux moyen de satisfaction pour les disciplines relevant des sciences exactes. Pour ces disciplines, le nombre de candidatures en 2009 est pratiquement stable par rapport à 2008 (contrairement aux SHS). Les taux moyens de satisfaction sont 71% pour les PR1X, 61% pour les PR2 et 42% pour les MCF. La comparaison est toutefois à faire avec une grande prudence car la 27<sup>e</sup> section a une sociologie significativement différente des autres section scientifiques à cause de sa jeunesse relative.

<sup>3</sup><http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid28501/prime-d-excellence-scientifique-pour-les-enseignants-chercheurs-et-les-chercheurs.html>.

## 4 Conclusion

Ce bilan ne concerne que le travail de l'instance PES mise en place par la DGESIP du Ministère de la recherche. Contrairement à ce qui se passait pour la PEDR, l'instance PES n'a pas de pouvoir de décision. Son avis est simplement transmis aux établissements et ceux-ci restent maîtres de leur politique d'allocation des PES. L'année dernière, les établissements ont eu des politiques significativement différentes. On peut considérer que pratiquement tous les dossiers classés A et très peu de dossiers classés C ont finalement reçu la PES. Par contre, le traitement des dossiers classés B a beaucoup varié en fonction de la situation locale : le nombre de dossiers, le nombre de dossiers classés A, les ressources propres disponibles, etc.

En effet, le Ministère a choisi de fixer un même objectif à chaque instance PES, correspondant à une ou plusieurs sections du CNU : chaque instance doit rendre un classement des dossiers contenant 20% de A, 30% de B et 50% de C. Mais cet objectif donné par instance ne permet pas de contrôler ce qui arrive globalement à chaque établissement. Certains établissements ont par exemple vu plus de 70% de leurs dossiers classés A ou B (et d'autres moins de 30% !). Le budget alloué par l'État étant calculé sur les dotations des trois années précédentes en termes de PEDR, il n'a souvent pas été possible aux établissements de sélectionner tous les dossiers B sauf à abonder ce budget par des ressources propres.

De manière globale sur l'ensemble des établissements et l'ensemble des disciplines, environ 60% des dossiers classés B ont été retenus. Pour la 27<sup>e</sup> section, ce taux est de 70% environ. Par rapport à la PEDR, on est ainsi passé pour notre section d'un taux de satisfaction (prime finalement accordée) de 48% en 2004–2008 à environ 42% en 2009. On peut légitimement s'interroger sur cet aspect du système mis en place.

Il est très important de bien comprendre ce mécanisme pour ne pas lier directement la qualité scientifique du dossier (excellent, bon, faible), son classement par l'instance (A, B ou C) et la décision finale de l'établissement (attribuer la PES ou pas). Il est surtout très important de remarquer que les classements A, B et C de l'instance sont complètement déterminés par la pression des dossiers. Un dossier n'est pas classé A parce qu'il est excellent : il l'est parce qu'il a été placé parmi les 20% meilleurs dossiers examinés. De même, un dossier n'est pas classé C parce qu'il est faible : il l'est parce qu'il n'a pas pu être placé parmi les 50% meilleurs dossiers examinés. L'instance a dû faire face à des choix difficiles, imposés par les contraintes strictes du Ministère. Certains dossiers ont été longuement discutés. Le résultat du classement ne doit donc en aucun cas être considéré comme un jugement de valeur sur les dossiers (et encore moins sur les candidats), mais plutôt la conséquence mécanique des contraintes imposées sur les trois classes A, B et C. L'instance encourage fortement les candidats dont les dossiers n'auront finalement pas été sélectionnés par les établissements à présenter à nouveau un dossier en 2011.